



Rapport 2022 sur la situation financière



HOTELA Assurances SA

Avril 2023

| | |
|--|-----------|
| MANAGEMENT SUMMARY..... | 3 |
| 1. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE | 5 |
| 1.1 Stratégie, objectifs, activités et groupe HOTELA | 5 |
| 1.2 Détenteurs de parts | 5 |
| 1.3 Siège et locaux | 5 |
| 1.4 Organe de révision externe..... | 5 |
| 1.5 Faits marquants | 5 |
| 2. RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE | 7 |
| 2.1 Résultats techniques | 7 |
| 2.2 Résultats financiers..... | 8 |
| 2.3 Autres charges et produits notables | 9 |
| 3. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES | 10 |
| 3.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction | 10 |
| 3.2 Gestion des risques..... | 10 |
| 3.2.1 Description du système de contrôle interne, méthode et processus..... | 10 |
| 3.2.2 Fonctions | 11 |
| 3.2.3 Principales modifications dans la gestion des risques | 12 |
| 4. PROFIL DE RISQUE | 13 |
| 4.1 Risques d'assurance | 13 |
| 4.1.1 Tarification | 13 |
| 4.1.2 Provisionnement..... | 13 |
| 4.2 Risques de marché | 14 |
| 4.3 Risques de crédit | 14 |
| 4.4 Risques de change | 14 |
| 4.5 Risques opérationnels | 15 |
| 4.5.1 Fraude interne et externe..... | 15 |
| 4.5.2 IT - Business Continuity Management (BCM)..... | 15 |
| 4.5.3 Conformité et aspects légaux | 15 |
| 4.6 Risques les plus importants | 16 |
| 4.6.1 Risque de placements | 16 |
| 4.6.2 Risque de personnel-clé | 16 |
| 4.6.3 Risque du système d'information | 16 |
| 4.6.4 Risque de sinistre important | 16 |
| 4.6.5 Risque concurrentiel..... | 17 |
| 4.7 Concentration de risques..... | 17 |
| 4.8 ORSA..... | 17 |
| 5. EVALUATION..... | 19 |
| 5.1.1 Valeur des actifs | 19 |
| 5.1.2 Valeur proche du marché des provisions pour engagements d'assurance..... | 20 |
| 5.1.3 Marge sur valeur de marché | 21 |
| 5.1.4 Valeur proche du marché des autres engagements | 21 |
| 6. GESTION DU CAPITAL | 22 |
| 6.1 Planification du capital..... | 22 |
| 6.2 Structure et changement du capital durant l'exercice | 22 |
| 6.3 Différence entre fonds propres et capital porteur de risque..... | 22 |
| 7. SOLVABILITÉ | 23 |
| 7.1 Modèle de solvabilité..... | 23 |
| 7.2 Capital cible : composantes | 23 |
| 7.3 Capital porteur de risque : composantes..... | 24 |
| 7.4 Quotient SST | 25 |
| ANNEXES..... | 26 |

MANAGEMENT SUMMARY

Le présent rapport sur la situation financière de HOTELA Assurances SA (ci-après la société) a été établi conformément aux dispositions de la circulaire FINMA 2016/2. Sa publication contribue à la transparence des activités de la société, à l'instar des autres entités HOTELA dont les rapports annuels sont également publiés sur le site de HOTELA. Un résumé succinct par chapitre est présenté ci-après.

Activité de l'entreprise

HOTELA Assurances SA est détenue à 100% par HOTELA Allocations familiales. La société offre des couvertures d'assurance-accidents obligatoire selon LAA, d'assurances complémentaires accidents selon LCA ainsi que d'indemnités journalières maladie selon LCA.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de l'ensemble de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Résultats de l'entreprise

En 2022, l'exercice s'est conclu sur une perte de CHF 3'163'410 contre un bénéfice de CHF 5'132'653 l'année précédente. Ce recul résulte d'une année extrêmement difficile sur les marchés financiers qui s'est traduite par une performance fortement négative du portefeuille. Le recours à une dissolution partielle de la réserve de fluctuation de valeurs sur titres a permis d'en amortir l'effet.

Les réserves et provisions techniques sont toutes constituées à hauteur de leur objectif, signe d'une très bonne solidité assurantielle pour les clients.

Du positif peut cependant être retiré de 2022. Avec CHF 2.27 mios, (2021 : CHF 2.67 mios) le résultat technique est demeuré positif et les primes ont poursuivi leur croissance, tant pour la branche maladie que pour la branche accidents (+11.3%).

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Au cours de l'exercice 2022, la Fonction Compliance s'est principalement attachée à assurer la veille législative, à contrôler le respect des normes légales et internes et établir des recommandations à l'entreprise. Ses contrôles n'ont révélé aucun manquement significatif. Le service juridique a quant à lui examiné l'intégrité et la loyauté en matière de gestion de fortune, lancé un projet dans le cadre de la révision de la loi sur la protection des données et dispensé une formation sur le sujet à toute l'entreprise.

Le Risk Management s'est concentré sur la consolidation de la documentation, avec un accent tout particulier porté sur la surveillance et le suivi des contrôles du système d'information.

Les comptes-rendus des activités liées à la gestion des risques, à la compliance, à la protection des données ainsi que celles du Security Officer sont contenus dans le Risk Report qu'établit annuellement le Risk Manager et qui est soumis au Comité de révision puis au Conseil d'administration. Ce document constitue une pierre angulaire du système de contrôle de la société. Enfin, le Comité de révision a constaté l'efficacité du Risk Manager, de la Fonction Compliance et de l'auditeur interne.

Profil de risque

La pandémie COVID s'est achevée en 2022. Les assurances sociales ont été mises à contribution durant cette période, et plus particulièrement les caisses AVS. HOTELA Caisse de compensation AVS a ainsi versé à ses assurés de 2020 à 2022 des APG-Corona à hauteur de CHF 59.3 mios. HOTELA Assurances SA n'a pas été en reste avec des indemnités journalières maladie mais aussi des indemnités accidents en cas d'infection COVID contractée sur le lieu de travail, par exemple dans les EMS. Ces indemnités accidents ont encore fait l'objet de versements en 2022.

Avec l'arrivée d'une 6^{ème} association fondatrice de la Caisse AVS, la part de l'hôtellerie-restauration très élevée dans le portefeuille de clients de la société va tendre à diminuer dans les années à venir.

Les principaux risques pour la société demeurent les risques liés aux placements, au système d'information et les risques d'assurance.

HOTELA Assurances SA procède chaque année à une évaluation prospective de ses risques et de sa solvabilité, conformément à la Circulaire FINMA 2016/03 ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

Les résultats sont présentés au Conseil d'administration qui peut ainsi vérifier s'il est nécessaire d'introduire de mesures supplémentaires de réduction du risque. Le rapport 2022 conclut qu'en terme de solvabilité, HOTELA Assurances SA est à même de bien supporter les chocs tels que décrits et qu'il n'est pas nécessaire d'introduire des mesures supplémentaires de réduction du risque.

Évaluation

L'évaluation des actifs et passifs se fait conformément à la législation et aux statuts. Pour les actifs du portefeuille, les valeurs proches du marché correspondent aux cours des marchés.

Gestion du capital

La diminution des fonds propres résulte du versement d'un dividende à l'actionnaire unique en 2022 rendu possible suite à l'excellent résultat 2021, ainsi que de la perte enregistrée lors du présent exercice.

Solvabilité

Signe de son excellente solvabilité, le quotient SST demeure en 2023 à un niveau élevé avec 319.03%, dépassant celui de l'an passé établi à 298.86%.

La publication du présent rapport a été approuvée par le Conseil d'administration de HOTELA Assurances SA le 24 avril 2023.

1. ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

1.1 STRATEGIE, OBJECTIFS, ACTIVITES ET GROUPE HOTELA

HOTELA Assurances SA s'adresse aux entreprises qui sont affiliées auprès de l'une des six associations fondatrices de HOTELA Caisse de compensation AVS, à savoir HotellerieSuisse, la Fédération Suisse du Voyage, senesuisse, Swiss Snowsports et depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Association SpiteX privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro.

La société offre des couvertures accident obligatoire selon LAA, complémentaires selon LCA, ainsi que perte de gain maladie selon LCA. Elles complètent la gamme des autres assurances sociales proposées par les entités HOTELA, à savoir l'AVS, les allocations familiales, la prévoyance professionnelle et l'assurance d'indemnités journalières maladie facultative.

Afin de faciliter la charge administrative qui pèse sur ses clients, HOTELA offre un guichet unique (One Stop Shop) qui leur permet de bénéficier d'une entrée simplifiée pour tous les événements administratifs et assurantiels de leurs employés. En complément, HOTELA a développé le produit HOTELA Full qui leur donne la possibilité de transférer la gestion des salaires et de se concentrer sur leur cœur de métier.

La stratégie de HOTELA Assurances SA est établie par le Conseil d'administration, conjointement avec le Comité directeur, pour une période de plusieurs années. La nouvelle stratégie pluriannuelle a été élaborée en 2020 pour une période de cinq ans lors de laquelle elle fait régulièrement l'objet d'une revue.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS. Cette manière de faire s'applique également aux autres entités HOTELA. HOTELA Caisse de compensation AVS met ainsi à leur disposition son infrastructure, y compris son système d'information, et son personnel. Ces entités disposent de leur propre organe et sont autonomes, à l'exception de HOTELA Assurances SA détenue par HOTELA Allocations familiales.

1.2 DETENTEURS DE PARTS

HOTELA Assurances SA est une société anonyme avec un capital-actions de CHF 8'100'000. Il est constitué de 1'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur de CHF 8'100 chacune. Elles sont toutes détenues par HOTELA Allocations familiales.

1.3 SIEGE ET LOCAUX

Le siège et les locaux de la société, qui ne dispose d'aucune succursale, sont situés à Montreux, Rue de la Gare 18.

1.4 ORGANE DE REVISION EXTERNE

C'est PWC qui est chargée depuis plusieurs années de procéder à la révision de ses comptes annuels. En 2022, elle a été effectuée sous la responsabilité de Monsieur Martin Schwörer, expert-réviseur auprès de PWC.

1.5 FAITS MARQUANTS

2022 aura présenté deux faces très distinctes. Sur le plan assurantiel, l'année s'est montrée très favorable. Avec la fin du COVID, l'activité économique a retrouvé ses couleurs de 2019, en particulier pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, très marqués par la pandémie. L'assurance indemnités journalières a poursuivi sa croissance (primes brutes en hausse de + 33.4%, tout comme la partie accident (+11.3%)), certes dans une moindre mesure. Corolaire de la reprise, la sinistralité en maladie a affiché un mieux alors que le retour sur site des employés a entraîné une hausse des accidents.

Sur le plan financier, on retiendra plus particulièrement une année très agitée sur les marchés financiers, avec un retour de l'inflation qui a entraîné un resserrement des politiques monétaires des banques centrales avec des taux à nouveau en territoire positif. Dans ce contexte difficile, la performance du portefeuille s'est élevée à -13.64%, contre -13.83% à son benchmark, et a fortement impacté le résultat

d'exercice. Le recours à une partie de la réserve de fluctuation de valeur sur titre a permis d'en atténuer l'effet.

Dans le cadre des efforts de digitalisation de l'entreprise, un projet pour une nouvelle solution métier pour l'assurance accident et maladie a été lancé, avec une mise en production prévue en 2024. D'importants investissements sont consentis à cet effet.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, les préparatifs sont en cours pour la célébration des 75 ans de HOTELA Caisse AVS qui est à l'origine des différentes entités HOTELA, dont HOTELA Assurances SA, la dernière créée en 2009. Cette longévité reflète bien le caractère pérenne des institutions HOTELA.

2. RESULTATS DE L'ENTREPRISE

2.1 RESULTATS TECHNIQUES

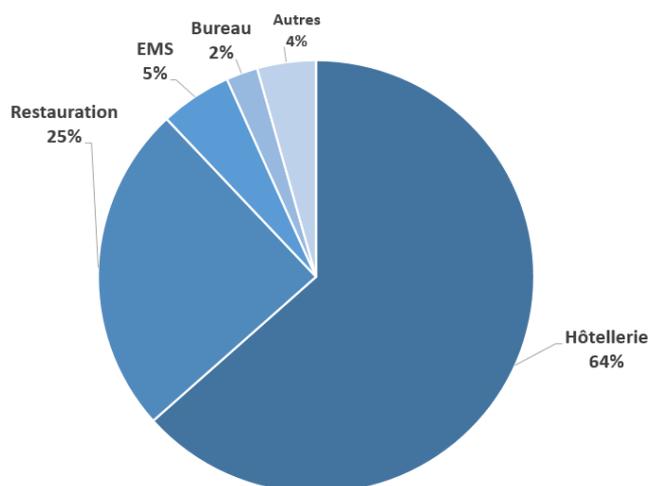
Primes

En 2022, les primes brutes se sont élevées à CHF 35.98 mios contre CHF 31.08 mios en 2021, soit une hausse de 15.8%. Cette dernière résulte de la croissance réalisée par toutes les branches, et plus particulièrement de l'assurance perte de gain maladie selon LCA (+33.4%) qui poursuit sur sa lancée (+24.5 en 2021). La partie accident n'est pas en reste, elle qui affiche une croissance de +11.3%. Le nombre d'entreprises affiliées reflète d'ailleurs cette réjouissante évolution : 2'588 (2'383) en assurance-accidents et 690 (607) pour la perte de gain maladie.

Avec un chiffre d'affaires brut de CHF 27.40 mios (CHF 24.64 mios en 2021), les branches accidents constituent la part principale de l'activité de la société. Celles-ci sont réparties entre la LAA avec CHF 26.88 mios (CHF 24.16 mios) et la LAAC avec CHF 0.52 mio (CHF 0.48 mio). Les primes brutes de l'assurance perte de gain maladie représentent désormais près du quart du portefeuille, soit CHF 8.59 mios (CHF 6.44 mios).

La majorité des clients LAA provient du secteur de l'hôtellerie et la restauration, avec respectivement 63.4% (65.3%) et 24.6% (23.7%) des primes, soit un cumul de 88.0% (89.0%). La répartition du portefeuille selon l'activité est décrite ci-après.

Primes LAA 2022 par secteur d'activité



Prestations, sinistres et provisions

A l'inverse de l'an passé, la charge des sinistres s'inscrit à la hausse, passant de CHF 17.28 mios à CHF 20.78 mios. Ce bilan s'applique à toutes les branches. La fin de la période COVID s'est traduite par une reprise de l'activité. Celle-ci a entraîné une hausse des accidents survenus et annoncés durant la période (2022 : 4'150 accidents contre 3'295 en 2021 et 3'365 en 2020). Les indemnités journalières (nombre de jours indemnisés) ont affiché une croissance bien moindre que celle de l'année précédente, illustrant elles aussi un retour à une activité pré-COVID. Il est à relever que des frais de traitement et des indemnités journalières LAA ont été payés au titre de maladie professionnelle liée au COVID, mais dans une part qui reste faible. Enfin, une nouvelle rente a été fixée durant l'exercice alors que la reprise d'activité d'un assuré a entraîné la fin du versement d'une rente invalidité. Au 31 décembre 2022, 17 rentes sont versées pour des sinistres survenus entre 2010 et 2019, soit 12 rentes d'invalidité, 2 rentes de conjoint survivant et 3 rentes d'orphelin.

Les réserves et provisions techniques brutes ont progressé de CHF 3.83 mios (CHF 3.55 mios net) contre CHF 3.50 mios l'année précédente. Elles atteignent les objectifs élevés qui leur ont été fixés.

Corollaire d'une hausse du montant distribué comme participation aux bénéficiaires pour l'indemnité journalière, le renforcement de la provision dédiée s'est poursuivi. Comme la participation aux bénéficiaires s'applique aussi à la LAAC depuis le 1^{er} janvier 2022, une provision a été créée à cet effet.

Le Combined ratio s'est amélioré de 2019 à 2021 (2019 : 111.5%, 2020 : 109.5 et 2021 : 91.1%) et conserve avec 93.5% un niveau proche à celui de 2021.

La différence résulte de la sinistralité mais aussi de frais de gestion en hausse. En effet, un effort particulier est consenti pour l'implémentation d'une nouvelle solution métier pour la gestion de l'accident et de la maladie. Elle fait l'objet d'un projet d'entreprise avec une implémentation prévue en 2024.

Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition et de gestion ont enregistré une hausse de 25.9% en raison d'un volume de courtage plus élevé et du renforcement du système d'information avec également le développement de la Business Intelligence, pour atteindre CHF 7.43 mios (CHF 5.90 mios).

2.2 RESULTATS FINANCIERS

Bien que certains actifs financiers aient connu une embellie au cours du second semestre de 2022, leur rebond n'a pas permis d'effacer les lourdes pertes amassées tout au long de l'année ni le plongeon « actions » de décembre. Les marchés actions n'ont ainsi pas dissipé leur crainte de récession et le spectre de l'inflation a entraîné un resserrement de la politiques monétaire des banques centrales avec une remontée de leur taux directeurs, par ailleurs redevenus positifs. Dans ce contexte très difficile, si l'on excepte les liquidités, toutes les classes du portefeuille ont enregistré des performances négatives : de -12.06% pour les obligations suisses jusqu' à -19.04% pour les actions des pays émergents.

Ainsi en 2022, la performance négative de -13.64% (benchmark : -13.83%) a généré une perte de 15.15 mios. Cette légère surperformance provient essentiellement d'une plus grande part de liquidité, et dans une plus faible mesure des positions en immobilier suisse qui ont compensé les écarts issus des actions et obligations.

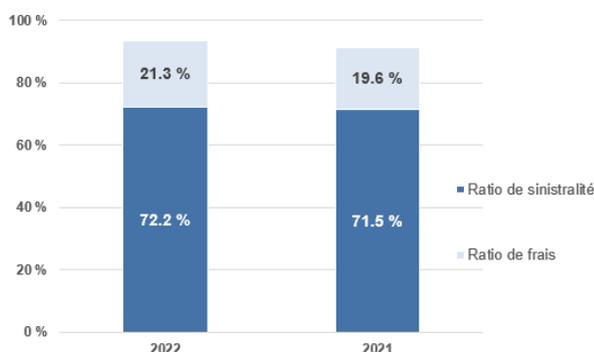
Sur les 24 derniers mois, la volatilité annuelle du fonds s'est élevée à 6.81% contre 6.87% à son benchmark et le ratio de Sharpe à -0.63 contre à 0.67, ce qui se traduit par une rémunération du risque du portefeuille très légèrement supérieure à celle de son benchmark.

Les performances brutes par classe d'actif du portefeuille et de son benchmark sont détaillées dans le tableau ci-après.

Performance 2022 du portefeuille par classe d'actif

| | Portefeuille | | | Benchmark | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Performance | Pond. m. | Contribution | Performance | Pond. m. | Contribution |
| Liquidités | -0.38% | 10.62% | -0.04% | -0.41% | 7.06% | -0.03% |
| Obligations en CHF | -12.06% | 24.09% | -2.82% | -12.10% | 25.02% | -2.97% |
| Obligations en ME gouvernementales hedgées | -15.16% | 14.67% | -2.24% | -15.21% | 15.99% | -2.44% |
| Obligations en ME corporate hedgées | -16.53% | 6.19% | -1.07% | -16.79% | 6.99% | -1.19% |
| Obligations en ME dette émergente | -18.57% | 2.26% | -0.46% | -15.78% | 3.00% | -0.48% |
| Actions suisses | -16.47% | 8.19% | -1.40% | -16.48% | 7.98% | -1.29% |
| Actions étrangères | -16.81% | 14.08% | -2.48% | -16.87% | 13.00% | -2.11% |
| Actions marchés émergents | -19.04% | 3.24% | -0.66% | -18.86% | 3.99% | -0.76% |
| Immobilier suisse | -15.03% | 16.66% | -2.46% | -15.17% | 16.97% | -2.56% |
| Total | -13.64% | 100.00% | -13.64% | -13.83% | 100.00% | -13.83% |

Combined ratio 2021-2022



Les frais de gestion de fortune (taxes, courtages, Global Custody et conseils financiers) affichent une hausse de 0.014 mio. Les frais du Global Custody sont demeurés quasi identiques alors que les frais de gestion de fortune supérieurs traduisent l'absence de conseillers financiers durant une partie de 2021. Enfin, les taxes et courtages, reflétant une activité de rebalancement supérieure mais limitée à une seule classe d'actifs.

Charges de placement, KCHF

| | 2022 | 2021 |
|---|---------------|--------------|
| Taxes et courtages sur obligations en CHF | 0.00 | 0.00 |
| Taxes et courtages sur obligations étrangères | 0.00 | 3.88 |
| Taxes et courtages sur actions suisses | 0.00 | 0.00 |
| Taxes et courtages sur actions étrangères | 0.00 | 0.00 |
| Taxes et courtages sur immobilier | 7.35 | 0.43 |
| Frais Global Custody | 21.19 | 21.85 |
| Frais de gestion de fortune | 78.30 | 66.54 |
| Total | 106.84 | 92.69 |

La performance négative a entraîné une dissolution à hauteur de CHF 10 mios de la réserve de fluctuation de valeurs sur titres. Dotée de CHF au 31 décembre 2022, elle atteint CHF 8.59 mios, soit 52.1% de son objectif déterminé à CHF 16.49 mios.

Le résultat de l'exercice, après impôts, s'est élevé à une perte de CHF 3'163'410 (CHF 5'132'653 en 2021).

2.3 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NOTABLES

Aucune observation particulière.

3. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration est l'organe qui définit la stratégie de la société et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il exerce la haute direction, adopte le budget annuel, détermine la politique de gestion des risques, les principes de la gestion de fortune, de réassurance ou encore des conditions d'assurance. En 2022, le Conseil d'administration et le Comité de révision se sont réunis à quatre, respectivement trois reprises.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Dr. Jürg Domenig | Président |
| Bernard Grobéty | Vice-Président ⁽¹⁾ |
| Dr. Daniel Diserens | Membre |
| Alain Flückiger | Membre |
| Dr. Dieter Keller | Membre ⁽¹⁾ |
| Urs Masshardt | Membre |

⁽¹⁾ Représentant de la société au sein du Comité de révision commun aux institutions HOTELA.

La Direction de HOTELA est constituée des membres suivants :

| | |
|----------------------|---|
| Dr. Michael Bolt | Directeur général |
| Patrick Métral | Directeur Finances, remplaçant du Directeur général |
| Sébastien de Allegri | Directeur Assurances |
| Carole Gex-Collet | Directrice Affaires juridiques |
| Tiago Joaquim | Directeur Client Services & Processes |
| Silvana Tomasino | Directrice Vente & Marketing |
| Nicolas Voélin | Directeur Transformation & Technology |

3.2 GESTION DES RISQUES

3.2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, MÉTHODE ET PROCESSUS

Le Système de contrôle interne de la société consiste en des mesures et contrôles mis sur pied dans l'ensemble de la société afin de respecter les lignes directrices, règlements et obligations légales visant à mitiger les risques qui pourraient être causés par des collaborateurs ou des tiers.

Il a pour but :

- d'assurer la fonctionnalité et l'économicité des processus ;
- de s'assurer de l'exactitude des données ;
- de sécuriser la fortune ;
- d'assurer le respect des prescriptions internes et des obligations légales.

Ses principes fondamentaux sont la transparence, le principe des quatre yeux, la séparation des fonctions et l'information appropriée.

Le Système de contrôle interne repose sur deux piliers : la documentation des processus et une approche transversale. Ces deux approches, axées sur les risques, se complètent et n'entraînent pas de doublons.

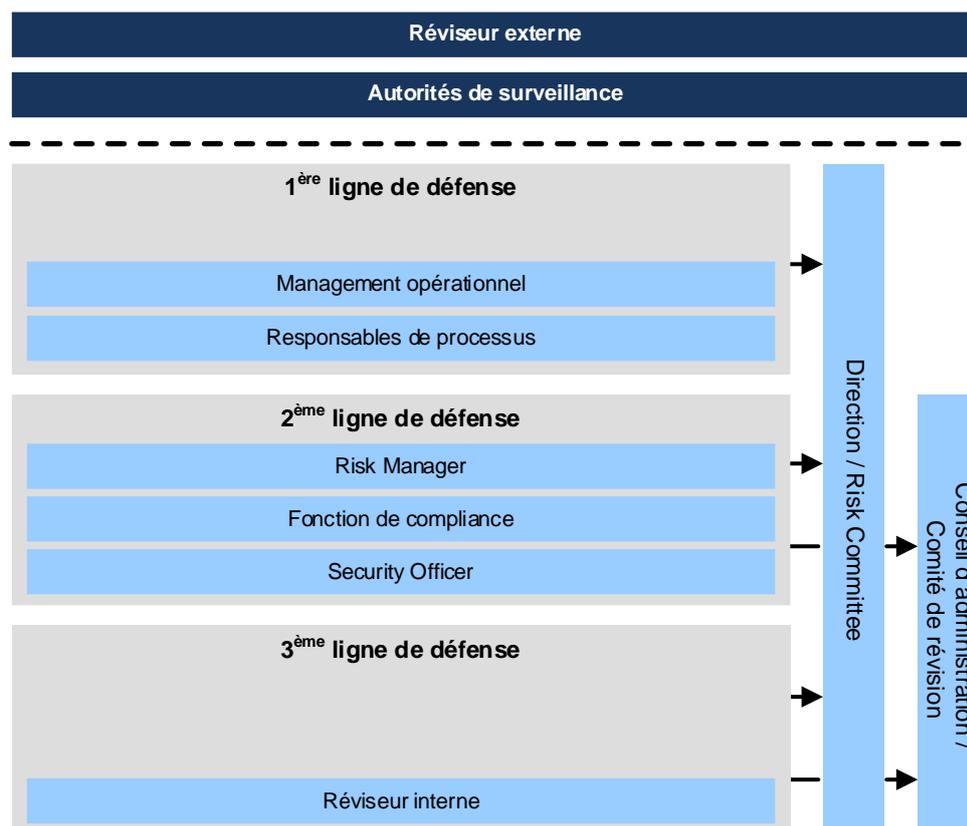
L'approche via les processus constitue le pilier le plus important. Pour ce faire, une cartographie des processus a été établie, avec un découpage en trois catégories des principales activités de l'entreprise : les processus-clés (par exemple placements, prestations, tarification, clients), les processus de soutien

(par exemple budget) et les processus de management (p. ex. ressources humaines, Risk Management).

Pour l'approche transversale, certaines activités s'étendent à toute l'entreprise et concernent de manière très similaire plusieurs domaines, dont la gestion des événements et l'informatique.

3.2.2 FONCTIONS

L'organisation du SCI repose sur trois lignes de défense illustrées ci-dessous.



1^{ère} ligne de défense

Le management opérationnel et les responsables de processus constituent la première ligne de défense. Ils s'assurent que les processus soient conformes à la législation et directives, mitigeant ainsi les risques de leur activité.

2^{ème} ligne de défense

Le Risk Manager s'assure que les principaux risques et les contrôles y relatifs sont identifiés, évalués, documentés et mis à jour. Il joue un rôle actif dans le reporting et porte notamment les responsabilités suivantes :

- établissement et mise à jour de la matrice risques-contrôles, et implémentation des plans d'actions nécessaires à mitiger les risques ;
- évaluation des contrôles clés ;
- établissement du Risk Report annuel à l'attention du Conseil d'administration.

La Fonction Compliance est outsourcée auprès d'un prestataire externe à l'entreprise depuis 2020. Son organisation s'articule de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, le service juridique est chargé de surveiller la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe, lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance. Parmi les tâches de cette dernière figurent des contrôles trimestriels, dont les rapports sont distribués au Directeur général et aux collaborateurs

concernés. Le Compliance Assessment, son rapport annuel, fait partie intégrante du Risk Report. Une fois par année, la fonction Compliance est invitée au Conseil d'administration.

Le Security Officer couvre les risques par des activités de contrôle régulier dans les six catégories suivantes : Disaster Recovery, gestion des accès (physiques et logiques), gestion des changements, gestion des incidents, gestion des vulnérabilités et test d'intrusion.

3^{ème} ligne de défense

Le réviseur interne agit selon le mandat que lui a donné le Conseil d'administration. Il établit pour ce dernier un rapport annuel. Afin que son indépendance soit assurée, le réviseur interne est, dans le cadre de cette fonction, directement rattaché au Conseil d'administration. Cette fonction est actuellement assurée par Prateo SA, une entreprise tierce à HOTELA.

3.2.3 PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques n'a pas connu de modifications notables durant l'exercice.

4. PROFIL DE RISQUE

Tous les risques sont identifiés et répertoriés dans une matrice. Les risques importants, sont décrits ci-dessous.

4.1 RISQUES D'ASSURANCE

Dans le SST 2023 (établi sur la base de l'exercice 2022), le risque d'assurance est évalué à CHF 12.86 mios (2022 : CHF 12.82 mios). Voir chiffre 7.2.

4.1.1 TARIFICATION

La tarification des différents portefeuilles (LAA, LAAC et IDJ-LCA) est analysée annuellement et celle des assurances complémentaires périodiquement. Considérée comme élément stratégique de la politique d'entreprise, la politique tarifaire est déterminée par le Conseil d'administration.

Le tarif de l'assurance-accidents est soumis annuellement à l'OFSP pour approbation. Le tarif des produits individuels de l'assurance perte de gain maladie selon LCA est quant à lui validé par la FINMA. L'analyse de l'adéquation du tarif est menée avec le soutien de l'actuaire responsable.

HOTELA Assurances SA porte une grande attention à la tarification car elle se doit de demeurer compétitive, tout en étant en adéquation avec la sinistralité. A cet effet, la rentabilité de chaque contrat est examinée chaque année et donne lieu, si nécessaire, à des adaptations établies selon des règles prédéfinies. Les modifications peuvent être à la hausse, comme à la baisse. En 2021, la grille tarifaire est demeurée inchangée. En 2022, l'activité hôtellerie a bénéficié d'une correction à la baisse de son tarif. C'est la troisième année que des affiliés disposant d'une couverture en indemnités journalières bénéficient d'une participation aux excédents. Cette participation a été étendue depuis 2022 aux assurés LAAC.

4.1.2 PROVISIONNEMENT

Pour atténuer les risques d'un provisionnement insuffisant, les méthodes et objectifs de provisionnement sont fixés dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration. Les provisions techniques sont calculées par l'actuaire interne pour être ensuite validées par l'actuaire responsable.

En matière assurantielle, une distinction est faite entre les provisions techniques nécessaires et les provisions pour fluctuations. Les premières correspondent à une estimation des paiements et frais à supporter pour tous les sinistres et engagements pris. Les secondes servent à compenser les résultats défavorables de la liquidation des provisions techniques nécessaires ainsi que les fluctuations des dépenses pour sinistres. Signe de la bonne santé de l'entreprise, les hauts objectifs fixés pour ces provisions ont été maintenus lors de l'exercice.

Assurance-accidents

L'assurance-accidents et les assurances complémentaires LAAC disposent d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête et d'un traité par événement couvrant tous les types de prestations. Les deux traités, d'une durée de trois ans, sont tous deux couverts par un pool de trois réassureurs. Ce programme soutient les objectifs suivants :

- réduction de l'exposition aux risques des sinistres les plus coûteux ;
- élimination de l'exposition au risque d'un événement extrême ;
- simplification de la couverture avec une couverture unique pour toutes les prestations.

Assurance-maladie

La société a conclu un contrat en excédent du sinistre par tête pour les assurances perte de gain maladie avec un réassureur, renouvelé sur une base annuelle.

Les réassureurs doivent afficher une notation supérieure à A (S&P) afin de limiter les risques de défaut. Riche de l'expérience acquise, l'entreprise opère en direct depuis 2020 la sélection des réassureurs.

4.2 RISQUES DE MARCHÉ

La gestion est majoritairement passive : elle vise la réplication des indices choisis. Depuis 2020, les actions et obligations sont entièrement gérées de manière passive. Seule une part de l'immobilier suisse coté fait l'objet d'une gestion active. La part dominante de gestion passive répond au souci de minimiser le risque de réplication.

Les investissements effectués dans des fonds visent la réplication de leur indice et assurent ainsi une large diversification, tant géographique que sectorielle.

Pour les obligations en monnaies étrangères, la distinction a été faite entre les obligations gouvernementales, les obligations d'entreprise (corporates) ou encore la dette émergente. Si les obligations corporates sont moins sensibles aux taux d'intérêt, elles peuvent offrir un meilleur rendement mais sont plus fortement corrélées aux actions que les obligations gouvernementales et le risque de crédit (en cas de faillite) existe. Enfin, la dette émergente permet d'investir dans des marchés autres que ceux des pays développés, avec une majorité de titres gouvernementaux ou de collectivités de droit public (env. 75%).

| Analyse du risque | 12 mois consécutifs | | | 24 mois consécutifs | | |
|---------------------------|---------------------|-----------|---------|---------------------|-----------|---------|
| | Portefeuille | Benchmark | Relatif | Portefeuille | Benchmark | Relatif |
| Performance annualisée | -13.84% | -13.83% | | -4.67% | -4.96% | |
| Rendement actif annualisé | | | 0.19% | | | 0.29% |
| Taux sans risque | | | -0.18% | | | |
| Alpha | | | -0.12% | | | 0.26% |
| Risque annualisé | 8.02% | 8.21% | | 6.81% | 6.87% | |
| Beta | | | 0.98 | | | 0.96 |
| Erreur de suivi | | | 0.36% | | | 0.34% |
| Ratio de Sharpe | -1.68 | -1.66 | | -0.63 | -0.67 | |
| Corrélation | | | 1.00 | | | 1.00 |
| R2 | | | 1.00 | | | 1.00 |

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le risque du portefeuille, exprimé par sa volatilité, a été légèrement inférieur à celui de son benchmark pour l'exercice 2022 et les 24 derniers mois. Il s'affiche cependant à un niveau largement supérieur à celui de l'année précédente. (8.02% contre 3.81%). On relèvera par ailleurs que l'erreur de suivi (Tracking Error) est demeurée à un bas niveau.

Fin 2021, une étude ALM (Asset and Liability Management) a été lancée avec le nouveau conseiller financier externe. Il a conclu que l'allocation en place était adéquate par rapport à la capacité de risque de l'entreprise. Le Conseil d'administration a validé durant l'exercice la recommandation de statu quo.

Dans le SST 2023, le risque de marché est évalué à CHF 12.16 mios (2022 : CHF 13.94 mios). Voir chiffre 7.2.

4.3 RISQUES DE CREDIT

Les comptes sont déposés auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) et du Credit Suisse, alors que les placements le sont auprès du Credit Suisse qui officie en tant que Global Custody. La BCV affiche un rating AA chez Standard & Poor's (18.12.2022) et Credit Suisse (Schweiz) AG un rating de A- chez la même agence de notation (01.11.2022).

Dans le SST 2023, le risque de crédit est évalué à CHF 1.76 mios (2022 : CHF 2.06 mio).

4.4 RISQUES DE CHANGE

Les passifs étant libellés en CHF, l'exposition à d'autres monnaies pour les actifs entraîne une augmentation du capital cible selon SST. Au 31 décembre 2022, la part du portefeuille en monnaies étrangères se monte à 41.0%, dont 15.0% non couvertes (objectif fixé à 19%).

4.5 RISQUES OPERATIONNELS

4.5.1 FRAUDE INTERNE ET EXTERNE

Le système de contrôle de la gestion opérationnelle se fonde sur trois niveaux successifs.

Le premier niveau de contrôle s'effectue par les gestionnaires qui disposent d'une autonomie relative pour gérer leurs propres cas d'assurances et d'une compétence de paiement limitée. Ils doivent se conformer aux lois, règlements et directives internes, ces dernières étant régulièrement mises à jour sur la base du partage d'expériences entre collaborateurs.

Le deuxième niveau de contrôle s'effectue par le personnel de l'encadrement qui dispose d'une compétence de paiement plus élevée que le gestionnaire. Les niveaux de compétences de paiement sont ainsi échelonnés jusqu'à la fonction de Directeur général.

Enfin, le troisième niveau s'effectue par un collaborateur spécialiste qui dispose d'une grande expertise et qui procède à des contrôles dits de sécurité (prestataires de soins, rentes) et de qualité (conformité technique et juridique, aspects clientèle) à l'aide du système informatique et par échantillonnage. Le recours à cette méthode a par ailleurs permis d'améliorer la qualité des prestations, souci constant de la société.

Afin de minimiser ce risque, des contrôles de sécurité sont systématiquement réalisés et un aide-mémoire, périodiquement actualisé, est mis à disposition des collaborateurs concernés afin de renforcer ces contrôles.

4.5.2 IT - BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT (BCM)

En concertation avec la FINMA, l'ASA a édicté une autoréglementation en matière de BCM pour les compagnies d'assurances en Suisse. Ces standards minimaux sont reconnus par la FINMA et doivent être respectés par l'ensemble des compagnies d'assurances qui lui sont assujetties.

Ces standards sont déterminés par l'Association suisse des assureurs (ASA). Ils incluent :

- une analyse d'impact sur les activités (BIA) ;
- une stratégie et une politique de continuité des activités ;
- la mise en œuvre des plans de continuité d'activité ;
- la planification des exercices et tests ;
- une organisation concernant la continuité des activités.

L'entreprise, avec le soutien d'une entreprise externe spécialisée, a lancé en 2021 un projet pour mettre à jour le BCM. Ce projet se poursuivra en 2023.

4.5.3 CONFORMITÉ ET ASPECTS LÉGAUX

Lors de l'exercice 2022, l'intégrité et la loyauté des responsables de l'entreprise et des personnes actives au niveau du placement de la fortune ont été examinées par le service juridique au travers des déclarations complétées. Aucun manquement ni conflit d'intérêts n'a été relevé.

La protection des données a constitué un axe important de la Direction des Affaires juridiques avec un projet visant au renforcement de leur classification en vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 de la révision de la Loi sur la protection des données (LPD). Tous les collaborateurs ont été informés sur le droit d'accès selon LPD.

Les activités de la Fonction Compliance, principalement réalisées par le partenaire externe Compliance Group AG, se résument comme suit pour l'exercice 2022 :

- Compliance Risk Assessment ;
- Rapports de contrôles trimestriels qui ont porté sur le respect des normes légales, prudentielles et internes qui ont porté sur concernant les directives de placements, les règlements d'organisation et de la direction, la protection des données, la collaboration avec les courtiers et la documentation y relative ainsi que les conflits d'intérêts ;
- Veille des développements légaux, notamment relatifs à la surveillance, aux marchés financiers et à la protection des données.

Les rapports de contrôle trimestriels livrés par la Fonction Compliance ont donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre respecte les délais octroyés.

4.6 RISQUES LES PLUS IMPORTANTS

4.6.1 RISQUE DE PLACEMENTS

Les placements de HOTELA Assurances SA s'élevaient au 31 décembre 2021 à CHF 97.03 mios, soit près de 30% du chiffre d'affaires annuel. Les performances des placements influencent ainsi considérablement les résultats d'exercice de HOTELA Assurances SA.

En 2022, le résultat d'exercice a été très fortement impacté par le résultat des placements. La perte liée aux placements s'est ainsi élevée à CHF 15'26 mios, soit plus de 40% du chiffre d'affaires réalisé. La réserve de fluctuation de valeur a permis d'amortir le choc, avec une dissolution à hauteur de CHF 10 mios. Au 31 décembre 2022 elle atteint encore CHF 8.59 mios, soit 52.1% de son objectif. Elle sera reconstituée à son objectif aussitôt que possible.

Cette réserve, ainsi qu'une gestion principalement passive et diversifiée, participent à la mitigation du risque.

4.6.2 RISQUE DE PERSONNEL-CLÉ

Au vu de la taille de HOTELA Assurances SA, le départ simultané de plusieurs personnes occupant des postes-clé poserait des difficultés pour ses activités opérationnelles.

Le partage des connaissances spécifiques, les répertoires centralisés par direction auxquels ont accès les collaborateurs et la documentation des processus et procédures permettent la réduction de ce risque.

En 2022, le turnover net du personnel de HOTELA s'est monté à 9.4% contre 7.6% l'année précédente, un niveau encore bas pour la branche d'activité et dans la situation actuelle.

4.6.3 RISQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Au vu du recours permanent aux outils informatiques dans l'activité opérationnelle de HOTELA Assurances SA, une interruption du système d'information pourrait fortement compromettre l'activité. Parmi les principales causes identifiées, une panne de système ou un piratage seraient les plus néfastes.

L'élaboration d'un Disaster Recovery plan ainsi que d'un système de Business Continuity Management (BCMS) permet de réduire ce risque. Les domaines de la sécurité de l'information sont périodiquement audités et soumis à des tests par un auditeur et des prestataires externes spécialisés.

Les contrôles clés des risques du système IT portent sur les catégories suivantes :

- Disaster Recovery : test de la remise en état des applications avec une perte minimale d'information et sur les activités opérationnelles ;
- Gestion des accès physiques et au système d'information ;
- Gestion des vulnérabilités pour chaque application ;
- Test d'intrusion : identification des faiblesses face aux intrusions externes ;
- Gestion des sauvegardes : garantie de l'intégrité des données sauvegardées.

Les erreurs et éventuelles failles font l'objet de correctifs et sont documentées.

4.6.4 RISQUE DE SINISTRE IMPORTANT

Dans le cadre de l'activité de l'assurance-accidents, les coûts assurés d'un sinistre individuel peuvent s'élever à des sommes très importantes. Lors d'un événement catastrophique, tel qu'un accident de train ou une rupture de barrage, le nombre de victimes et le montant des prestations assurées pourraient être extrêmement élevés et mettre en péril la capacité financière de la société. Dans le programme de réassurance, une attention toute particulière a été portée à cette catégorie de risque. Les deux couvertures de réassurance ont pour objectif de mitiger les risques individuels et collectifs de sinistre important. Le programme vient d'être prolongé pour 3 ans. Il est constitué :

- d'une couverture « excédent de sinistre par tête » LAA/LCA, avec une rétention (franchise) à CHF 1.75 mio pour un montant couvert jusqu'à CHF 5 mios ;
- d'une couverture « excédent de sinistre par événement » LAA/LCA, avec une rétention à CHF 5 mios pour un montant couvert jusqu'à CHF 50 mios.

En ce qui concerne la branche maladie, le risque d'un sinistre important est moins élevé que pour la branche accidents. Cependant, une couverture renouvelée annuellement a également été conclue afin de réduire l'impact des sinistres les plus coûteux. Le programme comprend :

- une couverture « excédent de sinistre par tête » IDJ/LCA, avec une rétention (franchise) à CHF 0.3 mio pour un montant couvert jusqu'à CHF 2 mios ;

Enfin, on relèvera que les prestations font l'objet d'un suivi mensuel, ce qui permet de déceler, le cas échéant, toute évolution à la hausse des prestations.

4.6.5 RISQUE CONCURRENTIEL

Afin de rester compétitif, les tarifs sont examinés lors de leur renouvellement sous l'angle de leur sinistralité. Les tarifs par catégorie de risque sont quant à eux examinés et validés chaque année par le Conseil d'administration et font l'objet d'ajustement si nécessaire (voir Pt. 4.1). Le flux net de clients enregistrés ces dernières années laisse à penser que la tarification de la société demeure adéquate.

Par ailleurs, dans un souci de conserver l'attractivité de ses produits, la participation aux bénéfices a été étendue en 2022 à la LAAC.

HOTELA propose l'ensemble des assurances sociales par un seul point d'entrée, ainsi que la gestion des salaires, ce qui la rend attrayante. Son attractivité repose également sur la qualité des services offerts aux clients, en particulier par des simplifications administratives. HOTELA y accorde une attention toute particulière.

4.7 CONCENTRATION DE RISQUES

Actifs

Les actifs sont principalement composés des liquidités et des placements qui en constituent le 94.5%. Les liquidités sont réparties auprès de deux banques jouissant d'une note de crédit de bonne qualité. Voir chiffre 4.3.

Plusieurs classes d'actifs, toutes investies dans des fonds et couvrant diverses zones géographiques, constituent un gage d'une bonne diversification des risques.

Engagements

Il n'y a pas de concentration dans les engagements d'assurance auprès d'un client particulier, sinon celle résultant du fait que la société couvre majoritairement des prestations accidents et perte de gain maladie d'un secteur économique spécifique, à savoir celui de l'hôtellerie et de la restauration dont les primes représentent respectivement 64% et 25% du portefeuille. L'élargissement de HOTELA Caisse AVS à deux associations fondatrices supplémentaires, l'Association Spitex privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro, se traduit déjà par l'arrivée dans le portefeuille d'entreprises d'autres secteurs, ce qui permettra d'élargir les domaines d'activités couverts par HOTELA.

Gestion de la concentration des risques

C'est à l'organe garant de la gestion des risques opérationnels qu'incombe la tâche de s'assurer du contrôle périodique des concentrations de risques par le biais du Système de Contrôle Interne (SCI).

En ce qui concerne la concentration des risques de placement, le recours systématique à des fonds de placements de gestionnaires diversifiés, une gestion indicielle, le contrôle ainsi que l'analyse périodique du respect des marges de fluctuations par la Direction et la Commission des placements minimisent ce risque.

4.8 ORSA

Afin de répondre aux exigences prudentielles, la société procède au moins une fois par année à une évaluation prospective interne des risques et de la solvabilité. Pour ce faire, elle établit un rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) dont la FINMA précise les détails dans sa Circulaire 2016/3. Ce

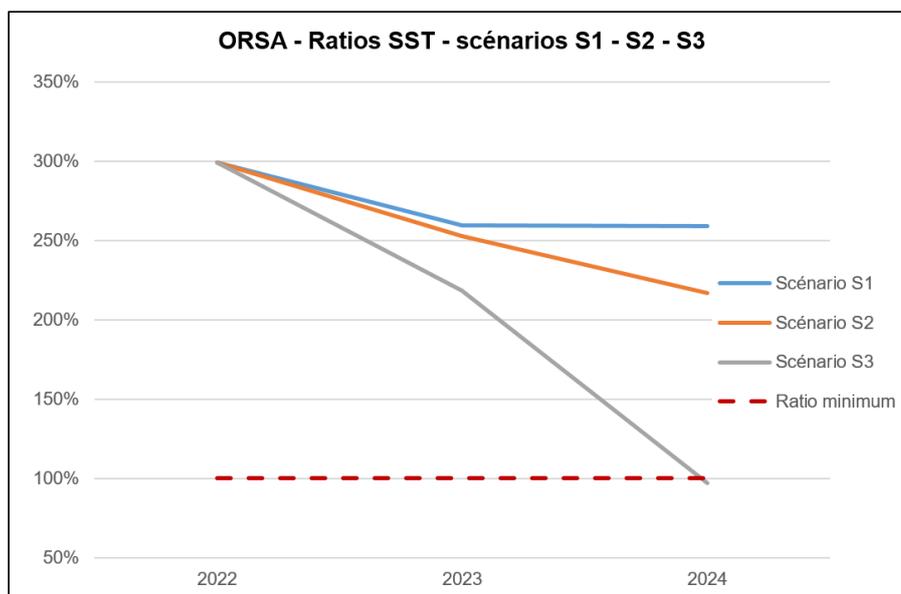
rapport fait partie intégrante du Risk Report annuel. Les résultats sont successivement présentés au Comité de révision puis au Conseil d'administration qui peuvent examiner la nécessité d'introduction de nouvelles mesures de réduction du risque.

Le rapport ORSA 2022 s'est attaché à recalculer la solvabilité d'HOTELA Assurances SA, et plus particulièrement son ratio SST avec trois scénarios différents :

- un scénario (S1) qui sert d'hypothèse de base et projette sur deux ans les résultats du SST 2022. Il est considéré comme le plus probable ;
- un scénario (S2) qui évalue l'impact d'une dégradation projetée de la sinistralité de 20% pour les deux années consécutives 2023 et 2024, en sus des hypothèses du SST ;
- un scénario (S3) qui a pour but de déterminer la baisse théorique nécessaire des marchés pour faire plonger le ratio SST en-dessous de 100% en 2024. La modélisation a estimé ce rendement à -28% pendant deux années consécutives.

Résultats

Si dans le « scénario de base » S1, le ratio demeure à un niveau très élevé, proche de 260%, les scénarios avec un facteur de stress sur les engagements (S2), respectivement sur les actifs (S3), ont un impact plus marqué sur les résultats du SST. Les résultats agrégés des trois scénarios sur le ratio SST sont présentés dans le graphique ci-dessous :



Pour rappel, le ratio SST est le ratio *Valeur du capital disponible / Capital cible*, sans prise en compte de la marge sur la valeur de marché (voir chiffre 7.4). Un ratio inférieur à 100% indique une solvabilité insuffisante et nécessite la prise de mesures afin de rétablir un ratio supérieur à 100%¹.

Dans les scénarios 1 et 2, le ratio SST demeure largement supérieur à 100%. Ce n'est qu'en cas de chute prolongée et extrêmement marquée des marchés (à savoir un effondrement entraînant une dépréciation de 48.2% de la fortune en deux ans) que la solvabilité de la société serait insuffisante.

En termes de solvabilité, HOTELA Assurances SA est par conséquent à même de bien supporter les chocs selon les scénarios décrits. Dès lors, il n'est pas jugé nécessaire d'introduire de nouvelles mesures de réduction du risque.

¹ Circulaire FINMA 2017/3 – cm 198 ss

5. EVALUATION

5.1.1 VALEUR DES ACTIFS

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs de la société s'est élevée à CHF 102.47 mios. Ces actifs sont constitués :

- des placements (liquidité non comprise) à hauteur de CHF 89.00 mios ;
- de la liquidité, soit CHF 8.03 mios. Celle-ci est constituée de deux comptes auprès de la BCV, le premier étant le compte propre de la société (CHF 1.48 mio), et le second le compte centralisé des entités HOTELA (CHF 2.65 mios), tous deux servant à la gestion opérationnelle. La liquidité déposée auprès du Global Custody est celle liée aux placements (CHF 3.91 mio).

La structure du portefeuille et les liquidités, ainsi que les marges de fluctuations de sa stratégie, sont détaillées ci-dessous :

Structure du portefeuille et marges de fluctuations par classe d'actif au 31.12.2022

| | Portefeuille | Stratégie / Benchmark | Pondération relative | Marges de fluctuations minimales | Marges de fluctuations maximales |
|----------------------------------|----------------|-----------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Liquidités | 8.28% | 7.00% | 1.28% | 4.00% | 15.00% |
| en mio CHF | 8.03 | 6.79 | 1.24 | | |
| Obligations en CHF | 25.61% | 25% | 0.61% | 19.00% | 31.00% |
| en mio CHF | 24.85 | 24.26 | 0.59 | | |
| Obligations ME govern. hedgées | 15.61% | 16.00% | -0.39% | 12.00% | 20.00% |
| en mio CHF | 15.15 | 15.52 | -0.38 | | |
| Obligations ME corporate hedgées | 6.17% | 7.00% | -0.83% | 5.00% | 9.00% |
| en mio CHF | 5.99 | 6.79 | -0.81 | | |
| Obligations ME dettes émergentes | 2.27% | 3.00% | -0.73% | 1.00% | 5.00% |
| en mio CHF | 2.20 | 2.91 | -0.71 | | |
| Actions suisses | 8.18% | 8.00% | 0.18% | 6.00% | 10.00% |
| en mio CHF | 7.94 | 7.76 | 0.17 | | |
| Actions étrangères | 13.84% | 13.00% | 0.84% | 10.00% | 16.00% |
| en mio CHF | 13.43 | 12.61 | 0.81 | | |
| Actions marchés émergents | 3.13% | 4.00% | -0.87% | 2.50% | 5.50% |
| en mio CHF | 3.04 | 3.88 | -0.84 | | |
| Immobilier suisse | 16.91% | 17.00% | -0.09% | 13.00% | 21.00% |
| en mio CHF | 16.41 | 16.50 | -0.08 | | |
| Total | 100.00% | 100.00% | | | |
| en mio CHF | 97.03 | 97.03 | | | |

- des créances nées d'opérations d'assurance de CHF 4.43, HOTELA Caisse de compensation AVS encaissant les primes pour la société ainsi que pour trois autres entités HOTELA ;
- d'autres créances de CHF 0.56 mio correspondant à l'impôt anticipé sur les produits des titres ;
- de comptes de régularisation actif CHF 0.45 mio, composé de créances envers les réassureurs.

L'ensemble de l'actif du bilan a été appréhendé selon la valeur de marché. La différence entre l'évaluation à la valeur de marché des actifs à des fins de solvabilité (CHF 118.53 mios et celle figurant dans les comptes (CHF 102.47 mios) provient de :

- la prise en compte de la réassurance dans les actifs pour le SST, soit CHF 3.39 mios ;
- la non-prise en compte de l'impôt anticipé dans le bilan SST, soit CHF - 0.56 mio.

5.1.2 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE

Pour le rapport d'activité, les provisions sont calculées de la manière suivante :

- Pour la branche *Accidents*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance pour les prestations relevant de la LAA, à l'exception d'un sinistre provisionné individuellement. Les assurances complémentaires à la LAA sont quant à elles provisionnées selon une estimation au cas par cas renforcée d'une provision pour IBNR.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres en suspens sont calculées selon la méthode de « New York ».

Les réserves mathématiques pour les rentes fixées et pour les rentes attendues ont été calculées selon les normes comptables, soit le manuel de capitalisation des rentes LAA valable dès 2020. Ces normes utilisent un taux de capitalisation de 1.5% pour toutes les rentes.

Les provisions destinées aux allocations de renchérissement se montent à l'engagement de la société envers l'association pour la garantie des rentes futures.

- Pour la branche *Maladie*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance.

Pour le calcul des engagements d'assurance à des fins de solvabilité :

Les provisions sont décomposées selon les flux de paiements futurs et escomptées sur la base des taux d'intérêts sans risque.

La valeur estimative « best estimate » brute des engagements d'assurance se monte à CHF 45.25 mios.

Évaluation des provisions pour le rapport d'activité et pour le calcul de la solvabilité

| Provisions | Rapport d'activité | Calcul de la solvabilité |
|--|--|--|
| Provisions pour sinistres en cours | Les provisions ne sont pas escomptées. | Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque. |
| Provisions de sécurité et pour fluctuations | Les provisions sont constituées selon le formulaire D et le règlement relatif à la constitution des provisions | Les provisions ne sont pas considérées dans le calcul des engagements pour la solvabilité. |
| Provisions pour participation aux excédents prévues contractuellement | Les provisions ne sont pas escomptées. | Les provisions sont considérées selon leur valeur comptable, |
| Provisions techniques pour rentes | Les provisions sont escomptées selon les normes comptables en vigueur avec un taux de 1.50%. | Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque. |

5.1.3 MARGE SUR VALEUR DE MARCHÉ

La marge sur valeur de marché se monte à CHF 4.16 mios et est basée sur un coût du capital évalué à 6% au-dessus du taux sans risque.

5.1.4 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements, à hauteur de CHF 4.43 mios, regroupent des primes de réassurance, une créance envers HOTELA Caisse maladie ainsi que des passifs de régularisation. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

6. GESTION DU CAPITAL

6.1 PLANIFICATION DU CAPITAL

HOTELA Assurances SA dispose d'une politique de planification du capital qui a pour but de garantir une sécurité financière élevée et des primes attrayantes à ses clients. Des objectifs ambitieux de constitution de réserves et provisions ont été fixés, tant pour les réserves techniques que pour la réserve de fluctuation de valeurs sur titres. Ces objectifs sont aujourd'hui atteints. Les réserves légales ont aussi été complétées jusqu'au niveau fixé. Dès lors, sous condition de résultat d'exercice positif, la distribution d'un dividende peut être envisagée. C'est ainsi qu'une distribution de dividendes a eu lieu en 2022 suite à l'atteinte des objectifs de réserves et provisions et à l'excellent exercice en 2021.

La société s'assure en tout temps d'une liquidité suffisante pour répondre à ses engagements envers ses assurés.

Enfin, la stratégie des placements résulte d'une étude ALM périodiquement réalisée et validée par le Conseil d'administration. La dernière ayant été réalisée en 2021. Voir également chiffre 4.2.

6.2 STRUCTURE ET CHANGEMENT DU CAPITAL DURANT L'EXERCICE

La diminution des fonds propres en 2022 résulte de la perte d'exercice de CHF 3.16 mios et de la distribution de dividendes à hauteur de CHF 2.5 mios (voir Rapport de l'organe de révision à l'AG).

| Fonds propres, mio CHF | | | |
|--|--------------|--------------|-------------------|
| | 2022 | 2021 | Différence |
| Capital-actions | 8.10 | 8.10 | 0.00 |
| Réserves légales issues du bénéfice | 6.10 | 6.10 | 0.00 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 2.78 | 0.15 | +2.63 |
| Résultat de l'exercice | -3.16 | 5.13 | -8.29 |
| Total | 13.82 | 19.48 | -5.66 |

6.3 DIFFERENCE ENTRE FONDS PROPRES ET CAPITAL PORTEUR DE RISQUE

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2022 à CHF 13.82 mios et le capital porteur de risque (CPR) à CHF 60.88 mios. La différence entre ces deux montants (CHF 47.06 mios) provient des éléments détaillés dans le tableau ci-après :

| | |
|---|--------------|
| Fonds propres, mio CHF | 13.82 |
| Prise en compte des provisions de sécurité et pour fluctuations | +34.15 |
| Prise en compte de la réserve de fluctuation de valeur sur titres | +8.59 |
| Réévaluation des provisions en les escomptant avec la courbe des taux sans risque | +4.33 |
| Prise en compte du dividende | 0.00 |
| Capital porteur de risque | 60.88 |

7. SOLVABILITE

7.1 MODELE DE SOLVABILITE

Le modèle de solvabilité employé est le modèle standard proposé par la FINMA dans le Template SST. Le modèle et ses hypothèses sont décrits dans la documentation mise à disposition par la FINMA.

7.2 CAPITAL CIBLE : COMPOSANTES

La baisse du volume des placements (-11%) a eu un impact proportionnellement proche sur certains éléments du capital cible. Ainsi, le risque de marché (-13%), le risque de crédit (-15%), le résultat financier projeté (-14%) ont tous connu une baisse dans des proportions équivalente à celle des placements.

La baisse des risques liés aux scénarios (-40%) est quant à elle plus marquée en raison de la baisse de l'impact du scénario *pandémie*.

Capital cible : composantes, mio CHF⁽¹⁾

| | Expected shortfall (ES) | |
|--|-------------------------|--------------|
| | 2023 | 2022 |
| Risque technique | 12.86 | 12.82 |
| Risque de marché | 12.16 | 13.94 |
| Risque de crédit | 1.76 | 2.06 |
| Effets de diversification | -6.75 | -7.28 |
| Sous-total | 20.02 | 21.55 |
| Montant minimum (Risk Margin) | 4.16 | 5.22 |
| Scénarios | 3.08 | 5.12 |
| Résultat d'assurance attendu | -3.85 | -3.37 |
| Résultat financier projeté au-dessus du taux sans risque | -1.47 | -1.71 |
| Sous-total Montant minimum et autres effets | 1.92 | 5.26 |
| Total Capital cible | 21.94 | 26.81 |

(1) Valeurs arrondies

Risque technique

Si le risque lié aux provisions est en baisse en raison de la hausse des taux d'intérêts, le risque lié aux nouveaux sinistres est lui à la hausse en raison de la croissance du portefeuille de clients. Les deux effets opposés ont un impact très faible sur le risque d'assurance qui se monte à CHF 12.86 mio

Risque technique : composantes, mio CHF⁽¹⁾

| | Expected shortfall (ES) | |
|---|-------------------------|--------------|
| | 2023 | 2022 |
| Risque lié à la liquidation des provisions établies au 31.12 | 5.45 | 5.88 |
| Risque lié à la survenance et provisions des sinistres de l'année | 9.26 | 8.90 |
| Total Risque d'assurance | 12.86 | 12.82 |

(1) Valeurs arrondies

Risque de marché

Le risque de marché parallèlement aux placements est calculé en baisse à CHF 12.16 mio avec une baisse de tous ses composants.

Risque de marché : composantes, mio CHF⁽¹⁾

| | Expected shortfall (ES) | |
|-------------------------------|-------------------------|--------------|
| | 2023 | 2022 |
| Risque de taux | 2.73 | 2.89 |
| Risque de spread | 2.18 | 2.78 |
| Risque de change | 7.64 | 8.78 |
| Risque actions | 7.57 | 9.00 |
| Risque immobilier (suisse) | 3.15 | 3.63 |
| Effet de diversification | -11.12 | -13.12 |
| Total Risque de marché | 12.16 | 13.94 |

(1) Valeurs arrondies

7.3 CAPITAL PORTEUR DE RISQUE : COMPOSANTES

Le capital porteur de risque est composé des actifs (évaluation proche du marché) réduits des engagements actuariels escomptés (best estimate) que sont :

- les provisions pour sinistres en cours ;
- les réserves mathématiques pour rentes,
- la provision destinée aux allocations de renchérissement.

et des autres engagements.

Capital porteur de risque : composantes, mio CHF⁽¹⁾

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Placements | 89.00 | 99.83 |
| Liquidités | 8.03 | 9.53 |
| Autres actifs | 9.10 | 9.17 |
| Total actifs (valeur du marché) | 106.13 | 118.53 |
| Engagements actuariels | -43.35 | -43.26 |
| Autres engagements | -1.90 | -3.03 |
| Total engagements escomptés (best estimate) | -45.25 | -46.29 |
| Dividende | 0.00 | -2.50 |
| Total Capital porteur de risque | 60.88 | 69.75 |

(1) Valeurs arrondies

Si la valeur de marché des actifs a été fortement impacté par la baisse des marchés financiers, la baisse des engagements d'assurance, beaucoup plus mesurée, provient principalement de la hausse des taux d'intérêts. Le capital porteur de risque est ainsi en net recul à CHF 60.88 mio contre CHF 69.75 mio en 2022.

7.4 QUOTIENT SST

Le quotient SST est obtenu par la formule suivante :

$$SST = \frac{(\text{Capital porteur de risque} - \text{Marge sur la valeur de marché})}{(\text{Capital cible} - \text{Marge sur la valeur de marché})}$$

| Swiss Solvency Test | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Quotient SST | 319.03% | 298.9% | 251.7% | 345.5% |

De 2019 à 2020, la solvabilité selon le quotient SST est demeurée à un niveau très élevé. En 2021, elle a connu un léger repli en raison d'une plus forte hausse du capital cible que du capital porteur de risque issue notamment des modifications de scénarios par la FINMA et des engagements actuariels plus important. En 2022, les excellents résultats financiers du portefeuille ont permis un fort développement du capital porteur de risque (+11.3%), alors que le capital cible s'est inscrit à la baisse (-4.6%). En 2023 le ratio a connu une nouvelle hausse en raison de la forte baisse du capital cible consécutive à la baisse des risques de marchés et liée aux scénarios.

ANNEXES

- Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale sur les comptes annuels 2022
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

HOTELA Assurances SA

Montreux

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale

sur les comptes annuels 2022

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de HOTELA Assurances SA

Montreux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HOTELA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Romain Théodoloz

Lausanne, le 25 avril 2023

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan au 31.12.2022

| en CHF | Annexe | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|----------|--------------------|--------------------|
| Actifs | | | |
| Liquidités | 1 | 8'031'707 | 9'530'972 |
| Placements | 2 | 88'997'769 | 99'834'310 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | | 4'429'711 | 4'088'615 |
| Autres créances | | 564'043 | 558'885 |
| Comptes de régularisation | | 447'117 | 1'690'658 |
| Total des actifs | | 102'470'346 | 115'703'440 |
| Passifs | | | |
| Provisions pour sinistres en cours | | 34'806'616 | 32'092'312 |
| Provisions techniques pour rentes | | 16'133'546 | 21'722'919 |
| Provisions pour participation aux excédents | | 1'071'449 | 700'854 |
| Provisions de sécurité et pour fluctuations | | 29'810'318 | 23'475'215 |
| Provisions techniques brutes | c | 81'821'929 | 77'991'300 |
| ./. Créance du réassureur | | -3'662'473 | -3'387'073 |
| Provisions techniques nettes | | 78'159'456 | 74'604'227 |
| Réserve de fluctuation de valeurs sur titres | | 8'590'000 | 18'590'000 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance | | 590'309 | 1'408'020 |
| Comptes de régularisation | | 1'295'917 | 1'605'913 |
| Autres passifs | | 15'363 | 12'568 |
| Fonds étrangers | | 88'651'046 | 96'220'729 |
| Capital-actions | | 8'100'000 | 8'100'000 |
| Réserves légales issues du bénéfice | | 6'100'000 | 6'100'000 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | 2'782'711 | 150'058 |
| Résultat d'exercice | | -3'163'410 | 5'132'653 |
| Fonds propres | e | 13'819'301 | 19'482'711 |
| Total des passifs | | 102'470'346 | 115'703'440 |

Résultat au 31.12.2022

| en CHF | Annexe | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|--------|--------------------|--------------------|
| Primes brutes | 3 | 35'984'155 | 31'076'182 |
| Primes brutes cédées aux réassureurs | | -1'083'888 | -980'919 |
| Produits d'assurance | | 34'900'267 | 30'095'263 |
| Charges des sinistres: montants payés bruts | 4 | -20'779'940 | -17'280'276 |
| Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs | | 15'600 | 1'682'580 |
| Participation aux excédents | | -126'994 | -149'500 |
| Variation des provisions techniques pour propre compte | | -3'830'629 | -3'504'184 |
| Variation des créances des réassureurs | | 275'400 | -1'604'804 |
| Charges d'assurance | | -24'446'563 | -20'856'184 |
| Frais d'acquisition et de gestion | 5 | -7'427'465 | -5'899'560 |
| Autres charges techniques pour propre compte | 6 | -752'608 | -673'638 |
| Autres charges techniques | | -8'180'073 | -6'573'198 |
| Résultat technique | | 2'273'631 | 2'665'881 |
| Produits des placements | | 583'421 | 6'808'670 |
| Charges des placements | | -15'736'969 | -1'496'773 |
| Charges financières et frais de gestion des placements | | -106'836 | -92'695 |
| Variation de la réserve de fluctuation de valeurs sur titres | | 10'000'000 | -1'875'000 |
| Résultat des placements | g | -5'260'385 | 3'344'202 |
| Résultat opérationnel | | -2'986'754 | 6'010'083 |
| Impôts directs | | -176'656 | -877'431 |
| Résultat d'exercice | | -3'163'410 | 5'132'652 |

Annexes aux comptes annuels

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b) ainsi que selon les prescriptions de l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

Placements et réserve de fluctuation de valeur.

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Une provision pour fluctuation de valeurs sur titres est comptabilisée. La méthode de calcul de cette réserve est basée sur la "valeur à risque" à 99.5 % (VaR = value at risk). Suite à la nouvelle étude, l'objectif de cette réserve s'élève à 17% du total des liquidités et des placements, soit CHF 16'495'000 au 31.12.2022.

Créances nées d'opérations d'assurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de besoin, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Les postes-ouverts débiteurs (affiliés) sont traités globalement par HOTELA Caisse de compensation AVS pour l'ensemble des institutions sociales hormis la LPP.

Provisions techniques

Provisions pour sinistres en cours

Les provisions pour sinistres en cours sont constituées pour couvrir les dépenses futures pour des accidents survenus avant la clôture. Elles se composent de :

- **Provision pour sinistres en suspens au jour de référence et provision pour les sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : Ces provisions ont pour but de couvrir les paiements à effectuer et les frais à prévoir après le jour de référence pour tous les sinistres survenus avant cette date (IBNR). Cette provision est calculée selon la méthode de Chain Ladder appliquée sur les triangles de liquidation qui sont construits pour chacune des branches d'assurances concernées.
- **Provision pour frais de gestion des sinistres en suspens** : Les provisions pour frais de traitement des sinistres sont une estimation non-biaisée de l'espérance mathématique des frais de règlement des sinistres dus après cette date pour des sinistres survenus avant cette date. La provision est calculée selon la méthode de « New-York ».
- **Provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence** : La provision a pour but de couvrir les paiements futurs des rentes. Elle est calculée pour tous les cas susceptibles de déboucher sur une rente selon les normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur.
- **Provision pour autres prestations de longue durée** : Elle a pour but de couvrir les paiements pour des prestations de longue durée autres que les rentes (indemnités pour atteinte à l'intégrité corporelle, indemnité en capital, indemnité pour occupation, moyen auxiliaires).
- **Provision pour rentes et prestations de longue durée pour sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : La provision est calculée en renforcement de la provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence ainsi que de la provision pour autres prestations de longue durée. La provision est établie à l'aide d'un triangle relatif à la durée entre la survenance du cas et le provisionnement de la rente.

Provisions de sécurité et pour fluctuations

Pour la LAA elles se composent d'une part de la provision pour modification des normes comptables et d'autre part de la réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation (ces deux provisions sont basées sur l'art. 90 al. 3 LAA). La provision pour modification des normes comptables doit être alimentée par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'elle atteigne 30% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

La réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation est constituée d'un fonds compensatoire et d'une provision complémentaire. Le fonds compensatoire a pour but de couvrir les pertes d'exploitation. Il doit être alimenté par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'il atteigne 50% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

Annexes aux comptes annuels

La provision complémentaire a pour but de couvrir une liquidation défavorable des provisions, elle est calculée à l'aide de la méthode de Mach. Pour les assurances complémentaires à l'assurance-accidents ainsi que pour l'assurance d'indemnités journalières maladie, un fonds de compensation respectivement des provisions de sécurité et pour fluctuations sont constituées et doivent atteindre au minimum 80% des primes annuelle.

Provisions techniques pour rentes

Les provisions techniques pour rentes sont constituées des réserves mathématiques pour rentes et de la provision destinée aux allocations de renchérissement.

Les réserves mathématiques pour rentes sont constituées pour couvrir les paiements futurs des rentes (rentes d'invalidité, rentes de survivants) et allocations pour impotent fixées. Elles sont calculées à l'aide des normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La provision destinée aux allocations de renchérissement a pour objectif de financer les allocations futures de renchérissement sur les rentes fixées. Elle se monte aux engagements de HOTELA Assurances SA envers l'Association pour la garantie des rentes futures.

Provision pour participation aux excédents

La provision pour participation aux excédents est constituée pour couvrir la part des excédents qui sera reversée en fonction des résultats au jour de référence pour les produits d'indemnités journalières maladie selon LCA. La provision doit atteindre le niveau de la participation aux excédents de tous les contrats telle qu'elle serait calculée au jour de référence.

Reconnaissance des primes (comptabilisation des produits)

Les primes sont établies, mensuellement, sur la base des acomptes calculés sur la masse salariale de l'année précédente ou des salaires annoncés par les employeurs. Un décompte final est établi, l'année suivante, sur la base des salaires effectifs déclarés à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Devises étrangères

Les postes du bilan en devises étrangères sont convertis aux cours de clôture au 31 décembre 2022. Les cours appliqués aux transactions en cours d'année correspondent aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Annexes aux comptes annuels

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs.

Engagements conditionnels

Néant

Sûretés constituées en faveur de tiers

Néant

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31.12.2022, la fortune liée selon art. 17 et ss. LSA se monte à CHF 85'094'806 (CHF 81'110'952 au 31.12.2021)

Dissolution nette de réserves latentes

Néant

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Néant

Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Dérogation au principe de continuité dans l'établissement des comptes

Des reclassifications ont été effectuées dans la présentation des comptes. Ces modifications ont été effectuées dans le but de présenter l'information comptable de manière plus adéquate au lecteur des états financiers. Les principes établis seront suivis pour la présentation des futurs états financiers qui seront publiés. Ceci n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur les fonds propres.

| en CHF | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Honoraires de l'organe de révision | | |
| Audit des comptes annuels | -16'975 | -20'463 |
| Audit prudentiel | -22'336 | -9'693 |
| en CHF | -39'311 | -30'156 |

Autres informations prescrites par la loi

Indications selon l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA

a. Ventilation des "autres placements" et des "placements de l'assurance sur la vie liées à des participations

Indications mentionnées dans le bilan

b. Ventilation des "créances nées de l'activité d'assurance"

Indications mentionnées dans le bilan

Annexes aux comptes annuels

| en CHF | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| c. Provisions techniques brutes | | |
| Provisions sinistre en suspens au jour de référence LAA | 19'009'230 | 18'601'801 |
| Provision pour sinistres en cours LAAC | 461'308 | 361'982 |
| Provision pour sinistres en cours IDJ LCA | 3'927'339 | 3'313'430 |
| Provision pour frais de gestion des sinistres (ULAE) | 4'656'040 | 3'934'759 |
| Provision pour réserves mathématiques pour rentes | 3'641'638 | 2'822'279 |
| Provision pour autres prestations de longue durée | 1'180'261 | 1'399'511 |
| Provision IBNR sur rentes | 1'930'800 | 1'658'550 |
| Provisions pour sinistres en cours (nettes) | 34'806'616 | 32'092'312 |
| Provision pour modification des normes comptables (art.90 al.3 LAA) | 4'335'000 | 11'654'000 |
| Réserves mathématiques pour rentes | 7'698'553 | 6'887'110 |
| Provision destinée aux allocations pour renchérissement | 4'099'993 | 3'181'809 |
| Provisions techniques pour rentes | 16'133'546 | 21'722'919 |
| Provision pour participation aux excédents | 1'071'449 | 700'854 |
| Fonds compensatoire LAA | 22'667'000 | 16'316'000 |
| Provision complémentaire de sécurité et pour fluctuations | 2'045'269 | 2'120'417 |
| Réserve pour fluctuations des résultats d'exploitation | 24'712'269 | 18'436'417 |
| Fonds compensation accidents LCA | 438'000 | 438'000 |
| Provisions de sécurité et pour fluctuations IDJ LCA | 4'660'049 | 4'600'798 |
| Provisions de sécurité et pour fluctuations | 29'810'318 | 23'475'215 |
| Total provisions techniques brutes | 81'821'929 | 77'991'300 |
| ./. créance du réassureur | -3'662'473 | -3'387'073 |
| Total provisions techniques nettes | 78'159'456 | 74'604'227 |

d. Ventilation des "dettes nées de l'activité d'assurance"

Indications mentionnées dans le bilan

Annexes aux comptes annuels

e. Tableau de variation des fonds propres

| | Capital-actions | Réserves légales issues de bénéfices | Réserves fac. issues de bénéfices | Résultat | Fonds propres |
|--|------------------|---|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fonds propres au 31.12.2021 | 8'100'000 | 6'100'000 | 150'058 | 5'132'653 | 19'482'711 |
| Répartition du résultat de l'année précédente | | | 5'132'653 | -5'132'653 | |
| Fonds propres au 01.01.2022 | 8'100'000 | 6'100'000 | 5'282'711 | 0 | 19'482'711 |
| Distribution dividendes | | | -2'500'000 | | |
| Résultat annuel | | | | -3'163'410 | -3'163'410 |
| Fonds propres au 31.12.2022 | 8'100'000 | 6'100'000 | 2'782'711 | -3'163'410 | 13'819'301 |

f. Ventilation des variations des provisions techniques d'assurance dans le compte de résultat

Indications mentionnées dans le compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

| en CHF | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|--------------------|-------------------|
| g. Produits et des charges de placements | | |
| Liquidités | 1'082 | 2 |
| Intérêts et gains de change | 1'082 | 2 |
| Obligations CH | 40'200 | 54'423 |
| Intérêts | 40'200 | 54'423 |
| Obligations étrangères | 210'727 | 215'012 |
| Intérêts | 210'727 | 215'012 |
| Actions CH | 69'399 | 1'820'801 |
| Dividendes | 69'399 | 68'384 |
| Différence de cours non réalisée | 0 | 1'752'417 |
| Actions étrangères | 108'252 | 3'406'168 |
| Différence de cours réalisée | 0 | 58'528 |
| Dividendes | 108'252 | 100'606 |
| Différence de cours non réalisée | 0 | 3'247'034 |
| Immobilier CH | 153'761 | 1'312'263 |
| Dividendes | 100'080 | 105'092 |
| Différence de cours non réalisée | 53'680 | 1'207'171 |
| Total des produits de placements | 583'421 | 6'808'670 |
| Obligations CH | -3'239'168 | -502'783 |
| Moins-values non réalisées | -3'239'168 | -502'783 |
| Obligations étrangères | -4'394'903 | -952'888 |
| Moins-values non réalisées | -4'394'903 | -952'888 |
| Actions CH | -1'643'361 | 0 |
| Moins-values non réalisées | -1'643'361 | 0 |
| Actions étrangères | -3'547'153 | -26'370 |
| Moins-values non réalisées | -3'547'153 | -26'370 |
| Immobilier CH | -2'912'384 | -14'733 |
| Moins-values réalisées | -677'174 | -14'733 |
| Moins-values non réalisées | -2'235'210 | 0 |
| Total des charges de placements | -15'736'969 | -1'496'773 |
| Taxes | -106'836 | -92'695 |
| Taxes et courtages sur obligations étrangères | 0 | -3'876 |
| Taxes et courtages sur immobilier | -7'348 | -425 |
| Frais global custody | -21'188 | -21'845 |
| Frais de gestion de fortune | -78'300 | -66'548 |
| Total des charges financières et frais de gestion des placements | -106'836 | -92'695 |
| Attribution à la réserve de fluctuations de valeurs s/titres | 10'000'000 | -1'875'000 |
| Résultat net des placements | -5'260'385 | 3'344'202 |

Annexes aux comptes annuels

| en CHF | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| 1. Liquidités | | |
| B.C.V. compte centralisé | 2'646'230 | 6'245'566 |
| B.C.V. compte T 5171.92.40 | 1'477'672 | 1'481'008 |
| C.S. Gestion et liquidités | 3'907'804 | 1'804'398 |
| Total des liquidités | 8'031'707 | 9'530'972 |
| 2. Placements | | |
| Obligations en CHF | | |
| Swisscanto (CH) IBF Total Market AAA-BBB NT | 24'849'891 | 25'639'059 |
| Obligations ME gouv. hedgées | | |
| UBS (CH) IF Global Bonds Passive hedged CHF I-X | 7'326'826 | 8'693'448 |
| Swisscanto IBF World (ex CHF) Govt hedged CHF NTH | 7'818'678 | 6'622'106 |
| Obligations ME corp. hedgées | | |
| UBS (CH) IF - Global Corporate Bonds Passive (CHF hedged) I I-X | 3'231'584 | 3'911'395 |
| Swisscanto IBF Corp. World hedged CHF NTH | 2'755'022 | 3'341'417 |
| Obligations ME dettes émergentes | | |
| UBS (CH) IF3-Bonds Emerg. Markets ESG Passive (CHF hedged) II I-X | 2'204'107 | 2'762'754 |
| Actions suisses | | |
| CSIF (CH) Equity Switzerland Total Market Blue ZB | 7'936'877 | 9'580'238 |
| Actions étrangères | | |
| CSIF (CH) Equity World ex CH Blue ZB | 11'497'921 | 13'866'293 |
| CSIF (CH) I Equity World ex CH Blue ZBH | 1'927'666 | 2'362'533 |
| Actions marchés émergents | | |
| UBS (CH) IF-Equities Emerging Markets Global Passive I (CH) I-X | 3'038'864 | 3'782'778 |
| Immobilier suisse | | |
| UBS (CH) IF 3 - Swiss Real Estate Securiteis Selection Passive II I-X | 3'839'652 | 9'327'625 |
| LO IS (CH) - Swiss Real Estate Securities I | 2'377'186 | 2'083'311 |
| CSIF (CH) I Real Estate Switzerland Blue ZB | 3'416'135 | 4'043'885 |
| PICTET Swiss Real Estate Funds | 3'553'679 | - |
| Swisscanto (CH) Index Real Estate Fund Switzerland indirect NT | 3'223'681 | 3'817'468 |
| Total des placements de capitaux | 88'997'769 | 99'834'310 |

Annexes aux comptes annuels

en CHF 31.12.2022 31.12.2021

3. Primes brutes

| | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Primes LAA | 26'881'116 | 24'159'546 |
| Primes IDJ LCA | 8'587'631 | 6'438'286 |
| Primes LAAC | 515'408 | 478'351 |
| Total primes brutes | 35'984'155 | 31'076'182 |

4. Charges des sinistres: montants payés bruts

| | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Prestations LAA | -13'781'014 | -11'924'737 |
| Prestations IDJ LCA | -6'801'467 | -5'182'847 |
| Prestations LAAC | -197'460 | -172'692 |
| Total prestations brutes | -20'779'940 | -17'280'276 |

5. Frais d'acquisition et de gestion

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Frais de gestion | -5'369'477 | -4'504'194 |
| Frais de courtages | -714'176 | -563'634 |
| Frais de contribution prév. des accidents | -400'000 | -400'000 |
| Frais de projets informatiques | -740'975 | -114'133 |
| Honoraires comité | -78'348 | -71'621 |
| Autres frais | -124'489 | -245'978 |
| Total frais d'acquisition et de gestion | -7'427'465 | -5'899'560 |

6. Autres charges techniques pour propre compte

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| Frais prévention AP | -340'037 | -307'914 |
| Frais prévention ANP | -107'245 | -91'704 |
| Frais caisse supplétive | -6'020 | -77'358 |
| Frais commissions SSS | -33'589 | -57'971 |
| Frais de prestations médicales | -265'717 | -138'691 |
| Total autres charges techniques pour propre compte | -752'608 | -673'638 |

Annexes aux comptes annuels

Tableau de flux de trésorerie

| en CHF | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|------------------|
| Bénéfice d'exercice | -3'163'410 | 5'132'653 |
| Augmentation/diminution des : | | |
| - placements de capitaux (y compris investissements et désinvestissement de bénéfices/pertes réalisés et non réalisé) | 836'541 | -7'479'074 |
| Augmentation/diminution des : | | |
| - provisions techniques et non techniques | 3'555'229 | 6'983'988 |
| Augmentation/diminution des : | | |
| - compte régularisation actif et autres créances | 1'238'384 | -1'759'896 |
| - créances | -341'096 | -226'294 |
| - compte régularisation passif et autres passifs | -307'201 | 1'149'596 |
| - dettes | -817'712 | -251'830 |
| - dividendes | -2'500'000 | 0 |
| Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel) | -1'499'265 | 3'549'143 |
| Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement | 0 | 0 |
| Entrée / sortie de liquidités provenant de l'activité de financement | 0 | 0 |
| Variation de la trésorerie | -1'499'265 | 3'549'143 |
| Trésorerie à l'ouverture | 9'530'972 | 5'981'829 |
| Trésorerie à la clôture | 8'031'707 | 9'530'972 |
| Variation de la trésorerie | -1'499'265 | 3'549'143 |

Annexes aux comptes annuels

Proposition d'emploi du bénéfice par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF

Réserves facultatives issues du bénéfice

| | |
|--|-------------------|
| Bénéfice reporté au 01.01.2022 | 5'282'710 |
| Dividende extraordinaire à l'actionnaire | -2'500'000 |
| Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | -2'700'000 |
| Bénéfice (+)/Perte (-) de l'exercice 2022 | -3'163'410 |
| Bénéfice (+)/Perte (-) au bilan | -3'080'700 |

Proposition du Conseil d'administration

| | |
|--|-----------------|
| Résultat reporté à disposition de l'Assemblée Générale | -3'080'700 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 2'700'000 |
| Dividende extraordinaire à l'actionnaire | 0 |
| Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | 0 |
| Report à nouveau sur le prochain exercice | -380'700 |

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie » selon Circ.-FINMA 2016/02

| Montants en mio CHF | Affaires directes en Suisse | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | Total | | Accident | | Maladie | |
| | Ex. préc. | Ex. ss revue | Ex. préc. | Ex. ss revue | Ex. préc. | Ex. ss revue |
| 1 Primes brutes | 31.08 | 35.98 | 24.64 | 27.40 | 6.44 | 8.59 |
| 2 Primes brutes cédées aux réassureurs | -0.98 | -1.08 | -0.97 | -1.08 | -0.01 | -0.01 |
| 3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2) | 30.10 | 34.90 | 23.66 | 26.32 | 6.43 | 8.58 |
| 4 Variations des rapports de primes | | | | | | |
| 5 Variations des rapports de primes : part des réassureurs | | | | | | |
| 6 Primes nettes exquises pour propre compte (3 + 4 + 5) | 30.10 | 34.90 | 23.67 | 26.32 | 6.43 | 8.58 |
| 7 Autres produits d'assurance | | | | | | |
| 8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7) | 30.10 | 34.90 | 23.67 | 26.32 | 6.43 | 8.58 |
| 9 Charges des sinistres : montants payés bruts | -17.43 | -20.91 | -12.10 | -13.98 | -5.33 | -6.93 |
| 10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs | 1.68 | 0.02 | 1.68 | 0.02 | 0.00 | 0.00 |
| 11 Variations des provisions techniques | -3.50 | -3.83 | -1.79 | -2.77 | -1.71 | -1.06 |
| 12 Variations des provisions techniques part des réassureurs | -1.60 | 0.28 | -1.60 | 0.28 | 0 | 0.00 |
| 13 Variations des provisions techniques de l'assurance vie liée à des participations | | | | | | |
| 14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13) | -20.86 | -24.45 | -13.81 | -16.45 | -7.04 | -7.99 |
| 15 Frais d'acquisition et de gestion | -5.90 | -7.43 | -4.76 | -5.89 | -1.14 | -1.54 |
| 16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion | | | | | | |
| 17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16) | -5.90 | -7.43 | -4.76 | -5.89 | -1.14 | -1.54 |
| 18 Autres charges techniques pour propre compte | -0.67 | -0.75 | -0.62 | -0.69 | -0.06 | -0.06 |
| 19 Total des charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18) | -27.43 | -32.63 | -19.2 | -23.03 | -8.25 | -9.59 |

| Montants en mio CHF | Total | | Affaires directes en Suisse | | | |
|--|-------------|---------------|-----------------------------|--------------|-----------|--------------|
| | Ex. préc. | Ex. ss revue | Accident | | Maladie | |
| | Ex. préc. | Ex. ss revue | Ex. préc. | Ex. ss revue | Ex. préc. | Ex. ss revue |
| 20 Produits de placements | 5.36 | -15.15 | | | | |
| 21 Charges financières et frais de gestion des placements | -0.14 | -0.11 | | | | |
| 22 Résultat des placements (20 + 21) | 5.22 | -15.26 | | | | |
| 23 Plus-values nettes et prod. financiers nets des placements de l'assurance-vie liée à des participations | | | | | | |
| 24 Autres produits financiers | | | | | | |
| 25 Autres charges financières | | | | | | |
| 26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25) | 7.89 | 2.27 | | | | |
| 27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux | | | | | | |
| 28 Autres produits | | | | | | |
| 29 Autres charges | -1.87 | +10.00 | | | | |
| 30 Produits / charges extraordinaires | | | | | | |
| 31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30) | 6.01 | -2.99 | | | | |
| 32 Impôts directs | -0.88 | -0.18 | | | | |
| 33 Bénéfice / perte (31 + 32) | 5.13 | -3.16 | | | | |

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché » selon Circ.-FINMA 2016/02

| Montants en millions de CHF | Clôture ex. préc. | Adaptations ex. préc. | Clôture ex. ss revue |
|---|---|-----------------------|----------------------|
| Biens immobiliers | 0.00 | | 0.00 |
| Participations | 0.00 | | 0.00 |
| Titres à revenu fixe | 0.00 | | 0.00 |
| Prêts | 0.00 | | 0.00 |
| Hypothèques | 0.00 | | 0.00 |
| Valeur des placements proche du marché | | | |
| Actions | 0.00 | | 0.00 |
| Autres placements | | | |
| Placements collectifs de capitaux | 99.83 | | 89.00 |
| Placements alternatifs de capitaux | 0.00 | | 0.00 |
| Produits structurés | 0.00 | | 0.00 |
| Autres placements de capitaux | 0.00 | | 0.00 |
| Total des autres placements | 99.83 | | 89.00 |
| Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations | 0.00 | | 0.00 |
| Créances sur instruments financiers dérivés | 0.00 | | 0.00 |
| Dépôts découlant de la réassurance acceptée | 0.00 | | 0.00 |
| Liquidités | 9.53 | | 8.03 |
| Part des réassureurs dans les provisions techn. | | | |
| Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations) | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations) | 0.00 | | 0.00 |
| Assurance directe : assurance dommages | 3.39 | | 3.66 |
| Assurance directe : assurance-maladie | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance dommages | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance-maladie | 0.00 | | 0.00 |
| Valeur des autres actifs proche du marché | | | |
| Assurance directe : autres affaires | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : autres affaires | 0.00 | | 0.00 |
| Assurance directe : assurance-vie liée à des participations | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance-vie liée à des participations | 0.00 | | 0.00 |
| Immobilisations corporelles | 0.00 | | 0.00 |
| Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis | 0.00 | | 0.00 |
| Immobilisations incorporelles | 0.00 | | 0.00 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 4.09 | | 4.43 |
| Autres créances | 0.00 | | 0.00 |
| Autres actifs | 0.00 | | 0.56 |
| Capital non encore libéré | 0.00 | | 0.00 |
| Compte de régularisation | 1.69 | | 0.45 |
| Total des autres actifs | 18.70 | | 17.14 |
| Total valeur des actifs proche du marché | Total de la valeur des actifs proche du marché | | |
| | 118.53 | | 106.13 |

| Montants en millions de CHF | Clôture ex. préc. | Adaptations ex. préc. | Clôture ex. ss revue |
|---|--|-----------------------|----------------------|
| Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance | 43.26 | | 43.35 |
| Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations) | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations) | 0.00 | | 0.00 |
| Best Estimate of Liabilities - BEL | | | |
| Assurance directe : assurance dommages | 38.93 | | 38.06 |
| Assurance directe : assurance-maladie | 4.33 | | 5.24 |
| Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations) | | | |
| Réassurance active : assurance dommages | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance-maladie | 0.00 | | 0.00 |
| Assurance directe : autres affaires | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : autres affaires | 0.00 | | 0.00 |
| Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations | 0.00 | | 0.00 |
| Assurance directe : assurance-vie liée à des participations | 0.00 | | 0.00 |
| Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds | 0.00 | | 0.00 |
| Valeur proche du marché des autres engagements | | | |
| Provisions non techniques | 0.00 | | 0.00 |
| Dettes liées à des instruments de taux | 0.00 | | 0.00 |
| Dettes sur instruments financiers dérivés | 0.00 | | 0.00 |
| Dépôts résultant de la réassurance cédée | 0.00 | | 0.00 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance | 1.41 | | 0.59 |
| Autres passifs | 0.00 | | 0.00 |
| Compte de régularisation | 1.62 | | 1.31 |
| Dettes subordonnées | 0.00 | | 0.00 |
| Somme BEL plus valeur proche du marché des autres engagements | Somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements | | |
| | 46.29 | | 45.25 |
| Différence entre valeur des actifs proches du marché et la somme de BEL plus la valeur proche du marché des autres engagements | 72.25 | | 60.88 |

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle », Circ.-FINMA 2016/02

| Montants en millions de CHF | | Clôture ex. préc. | Adaptations ex. préc. | Clôture ex. ss revue |
|--|---|---------------------|-------------------------|------------------------|
| Calcul du capital porteur de risque (CPR) | Différence entre valeur des actifs proches du marché et somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements | 72.25 | | 60.88 |
| | Déductions | 2.50 | | 0.00 |
| | Fonds propres de base | 69.75 | | 60.88 |
| | Capital complémentaire | | | |
| | CPR | 69.75 | | 60.88 |
| Montants en millions de CHF | | Clôture ex. préc. | Adaptations ex. préc. | Clôture ex. ss revue |
| Capital cible | Risque technique | 12.82 | | 12.86 |
| | Risque de marché | 13.94 | | 12.16 |
| | Risque de crédit | 2.06 | | 1.76 |
| | Effets de diversification | -7.28 | | -6.75 |
| | Montant minimum et autres effets sur le capital cible | 5.26 | | 1.92 |
| | Capital cible | 26.81 | | 21.94 |
| | | Clôture ex. préc. % | Adaptations ex. préc. % | Clôture ex. ss revue % |
| Quotient SST | | 298.9 | | 319.0 |